

## COMMUNICATION AUX MEMBRES

Le Président

Correspondant  
sg@ibr-ire.be

Notre référence  
OC/acs/07169

Votre référence

Date  
Le 21 mai 2007

Chère Consœur,  
Cher Confrère,

Concerne : Note technique de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises relative aux obligations du réviseur d'entreprises en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Par la présente, j'ai l'avantage de vous adresser la note technique relative aux obligations du réviseur d'entreprises en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

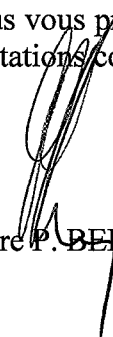
Cette note technique a pour objet de définir les obligations des réviseurs d'entreprises en application de la législation anti-blanchiment.

La note technique est structurée comme suit :

1. Base légale
2. Définition de la notion de blanchiment et de financement du terrorisme
3. Contexte
4. Description du processus de blanchiment
5. Champ d'application
6. Les risques pour la profession de réviseur d'entreprises
7. Obligations professionnelles du réviseur d'entreprises
8. Rôle de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises
9. Annexes

Je vous prie de trouver ci-joint le document sous rubrique.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.

  
Pierre P. BERGER